



Communiqué

le 21/02/2018

Déroulement des CAP en 2018

Le directeur des sapeurs-pompiers, M. Michel Marquer a reçu, avec son équipe, les organisations syndicales non présentes au conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), pour évoquer le sujet des commissions administratives paritaires (CAP) des catégories A et B pour cette année 2018, les conséquences des futures élections professionnelles ainsi que la fin de la réforme de la filière. Laurent Rieu et Philippe Laquêche, tous deux conseillers nationaux du SNSPP-PATS représentaient notre organisation syndicale lors de cette réunion. Le tour de table et les réponses apportées montrent que la direction générale est consciente de certains écueils, des freins posés ou de l'attentisme de certains SDIS dans l'application de la réforme.

Fonctionnement des CAP A et B

Les CAP ont bien lieu à l'année N - 1, pour présenter les tableaux d'avancement de l'année N. L'idée d'une CAP complémentaire, permettrait de coller à la réalité, notamment pour les mutations ou les cas non prévisibles. Le souhait est de revenir à une certaine orthodoxie : tant mieux !

Nous profitons des échanges pour réaffirmer nos positions : nommer à 100 % des ratios, remettre sur le droit chemin les SDIS qui bafouent les règles, et penser à revaloriser les catégories B et A dans la suite de la réforme de la filière 2012 car elles sont les oubliées de l'histoire.

Nous posons à nouveau la question qui nous taraude depuis 2014 : comment attribuer les sièges suite aux élections, les tribunaux ayant pris des positions diverses et variées ?

La question des clés de répartition entre les nominations aux concours et examens et le choix mérite également des éclaircissements rapides pour ne pas pénaliser les collègues des catégories B et A (règle de l'arrondi, clé de répartition, cumul sur plusieurs années...).

Le calendrier 2018 des CAP

CAP complémentaire la première semaine de juillet 2018.

CAP 2019 en mars, après les élections et les recours, avec effet rétroactif au 1er janvier.

Examen de commandant 2018

Le SNSPP-PATS réclame à nouveau des précisions sur les critères qui ont amené une telle sélection sur dossiers. La lettre de motivation est-elle adaptée ? Le rapport du jury devrait nous être communiqué. Il faut remettre à plat les examens professionnels pour nettoyer et rendre de la cohérence. Et comment mieux préparer les candidats via le CNFPT et les délégations régionales ?

Plusieurs réunions de travail sont annoncées en ce début d'année, le SNSPP-PATS y tiendra son rang.